

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISESYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL

N° 25C27

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES V. LOUBET, M. DUBARE, M-J. LEVILLAIN (suppléante de MME A. SERRE), C. BILLOT, M. SECRET, R. DULLAART, A. LASSUS, F. VIVIAND, D. PHILIPPOT, J. ZAMPARO
MM. D. MUNIER, J. DUBOUT, D. MASSON, M. CHANEL, J-P. FILLION (suppléant de M. G. SUSINI), G. THOMASSET, J. PRUD'HOMME, J. VAREYON, D. VAILLOUD, E. RAVOT, E. GEORGES, A. LAMBERT (suppléant de MME F. AURELLE), D. CLERC, M. BOTTERI, N. LAKS, L. GILET (suppléant de MME P. PLAGNAT), P. ROPHILLE, G. DUJOURD'HUI, J-F. BOSSON, Y. TRANCHANT, F. VAUJAGNY (suppléant de Y. CLEVY)

Membres ayant donné
procuration :

M. C. ALLIOD à M. M. CHANEL
MME. S. RALL A M. D. MUNIER
MME. J. LAVOREL à M. N. LAKS
M. P. BONNET à M. J-F. BOSSON

Membres absents excusés :

MMES F. MEYNET, R. REMILLON, A. VEYRAT
MM. R. LAFOND, J-L. SOULAT, J-P. BELMAS, P. SAUGE, P. SAUVAGET,
R. ARNOULD, L. COMTET

Membres absents :

MMES I. ROSSAT-MIGNOD,
MM. D. DOLDO

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

32

Votants :

36

Date de la convocation :

12 décembre 2025

Secrétaire de séance :

M. Guy DUJOURD'HUI

Objet de la délibération :

**AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2026**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3, qui permet jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 30 avril 2026 (en année de renouvellement des organes délibérants) en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Finances réunie le 04 décembre 2025,

Considérant que des dépenses d'investissement seront éventuellement à réaliser en début d'année 2026, avant le vote des budgets suivants :

Budget général :

<u>Crédits votés en 2025 :</u>	151 162,74 €
<u>Autorisation 2026 :</u>	30 000,00 €.

Budget annexe Valorisation matière :

<u>Crédits votés en 2025 :</u>	3 054 020,88€
<u>Autorisation 2026 :</u>	700 000,00 €.

Budget annexe Valorisation énergétique/Transfert :

<u>Crédits votés en 2025 :</u>	
14 191 997,40 - 2 578 335,58 (remboursement emprunts)	
	= 11 613 661,80 €
<u>Autorisation 2026 :</u>	2 500 000,00 €.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus pour le Budget général, d'une part, et pour les Budgets annexes Valorisation matière et Valorisation énergétique/Transfert d'autre part.

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus pour le Budget général, d'une part, et pour les Budgets annexes Valorisation matière et Valorisation énergétique/Transfert d'autre part.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Accusé de réception en préfecture
N° C 25 74 05 620 2025 218 25027
Date de réception préfecture : 19/12/2025